

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme DE ALMEIDA - M. PERRON - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Cité administrative Dampierre - Mise en sécurité - Troisième phase - Renforcement des structures du bâtiment B - Mise en appel d'offres**

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 septembre 2003, le Conseil Municipal a adopté le programme de travaux, en trois phases, de mise en sécurité de la cité administrative Dampierre, rue chancelier de l'Hospital.

Les phases 1 et 2 relatives au compartimentage des combles et aux travaux de sécurité "incendie" étant réalisées, il est proposé aujourd'hui d'engager une procédure d'appel d'offres pour l'exécution de la phase 3 concernant le renforcement des structures du bâtiment B.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de la phase 3 est estimée à 660 000 € TTC et son financement est assuré par l'Etat dans le cadre d'une convention.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) m'autoriser à lancer la procédure relative à la réalisation des travaux de renforcement des structures du bâtiment B de la cité administrative Dampierre, par voie d'appel d'offres ;

2) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

3) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics ;

4) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

5) dire que le financement des travaux sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2006 .

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT